

Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Prise en considération du postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey » (2026/R08)

Rapport : Mme Sandra Marques

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de Mme Sarah Dohr (VL), intitulé « Pour une mobilité durable et équitable : étude de la gratuité des transports publics pour les élèves de la scolarité obligatoire à Vevey », amendé comme suit dans ses questions :

1. Etudier la possibilité de donner la gratuité pour tous les enfants domiciliés à Vevey
2. Etudier la possibilité de réduire la distance de 2.5km du domicile à 2km.

Prise en considération refusée par 32 voix contre 22 (17 abstentions).

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Gestion et comptes 2025 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2026/P10)

Rapport lu par Mme Carole Meyer

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 10/2026, du 30 mars 2026, sur la gestion et les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).


Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Gestion et comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2026/P11)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 11/2026, du 30 mars 2026, sur la gestion et les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),
- VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2025. Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2025 (2026/C08) (2026/P13)

Rapport : M. Laurent Cornu

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2025,

VU les rapports de la commission de gestion,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Comptes communaux de l'exercice 2025 (2026/P14)

Rapport : Mme Sarah Dohr

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 14/2026, du 20 avril 2026, concernant les comptes communaux de l'exercice 2025,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2025 soit :
 - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 1'710'478.25
 - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Adopté à une large majorité (trois abstentions).

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey (2026/P15)

Rapport : Mme Sarah Tobler

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 15/2026, du 20 avril 2026, concernant la demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le projet relatif à « Demande de crédit d'ouvrage de CHF 420'000.— pour l'assainissement des murs de soutènement du canal « Rio-Gredon » à Vevey » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 420'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
4. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 14'000.— pendant 30 ans.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Demande de crédit d'ouvrage de CHF 7'746'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey (2026/P16)

Rapport : M. Moïn Danaï

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 16/2026, du 20 avril 2026, concernant la demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 7'746'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 7'746'000.— concernant la demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey ;
2. de financer cette dépense, imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine financier », par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2 ;
4. de prendre acte que les subventions seront portées en déduction du crédit accordé lors du décompte final.

Adopté à la majorité (cinq avis contraires et huit abstentions).

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Demande de crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey (2026/P17)

Rapport : Mme Diane von Gunten

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 17/2026, du 20 avril 2026, concernant la demande de crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 120'000.— pour la construction d'une micro-ferme sur la propriété communale « En Salauroz », à Corsier-sur-Vevey ;
2. de financer cette dépense imputée sur le compte de bilan dédié « Investissements du patrimoine financier » par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 ;
3. de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit total accordé (étude et ouvrage) ;
4. d'amortir le crédit demandé selon les règles de MCH2.

Adopté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et neuf abstentions).

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire



Séance du 11 juin 2026

Présidence : **Mme Marion Houriet**, présidente

Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22)

Rapport : Mme Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 22/2026, du 11 mai 2026, concernant les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22),

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance du **11 juin 2026**.

Pour extrait conforme le 15 juin 2026.

Marion Houriet
Présidente



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Carole Dind
Secrétaire

